

**40,000 cartes  
à signer**

Quelque 40,000 syndiqués, membres d'environ 150 syndicats, n'ont pas encore répondu à notre appel concernant la signature des cartes du journal LE TRAVAIL.

Cette négligence nous coûte quelque \$10,000 par année.

Nous demandons aux responsables de faire diligence pour faire signer ces cartes et envoyer un rapport au journal LE TRAVAIL.



Vol. XXXII — No 20

Ottawa 15 juin

**Si vous avez  
déménagé...**

N'oubliez pas de nous faire parvenir, en même temps que votre nouvelle adresse, l'adresse à laquelle vous receviez le journal LE TRAVAIL. C'est le seul moyen de pouvoir faire des corrections sur nos listes.

# VICTOIRE SYNDICALE DANS LE TEXTILE

## Le parti Social Démocratique endosse le programme de la CTCC

Le parti Social Démocratique vient de nous faire parvenir le texte d'une lettre disant qu'il endosse entièrement les revendications de la CTCC formulées dans le journal Le Travail du 1er juin dernier.

Ce parti, qui présente une vingtaine de candidats dans la région de Montréal, et les principaux centres urbains de la province et qui, en majorité, sont sortis des rangs du syndicalisme, vient de faire parvenir à la rédaction du journal Le Travail, le message suivant :

Montréal, le 11 juin 1956.

Monsieur Fernand Bourret,  
Rédacteur du Journal LE TRAVAIL.

Cher Monsieur,

Au cours de sa réunion du 7 juin, le Conseil Provincial du Parti Social Démocratique a pris connaissance des trente-deux points de législation réclamés par la CTCC, tels qu'ils ont été publiés dans le numéro du 1er juin du journal "Le Travail".

Le Parti Social Démocratique et ses vingt-six candidats sont heureux d'endosser chacune des demandes de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

Comme vous le savez sans doute, plusieurs de ces demandes ont déjà été adoptées au cours de différents congrès provinciaux.

La plupart de nos membres sont des syndiqués qui ont participé à l'élaboration du programme du PSD. C'est ce qui explique que les revendications préconisées par notre parti se retrouvent dans les revendications des organisations syndicales.

Notre Conseil tient à féliciter votre mouvement de sa maturité politique, qui contribuera grandement à doter notre province d'un gouvernement plus démocratique et d'une politique plus sociale, qui tiendra compte de la dignité de la personne humaine.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Thérèse F. Casgrain,  
Chef Provincial du PSD.

Les quelque 5,000 travailleurs de la Dominion Textile des filatures de St-Grégoire de Montmorency, de Drummondville, de Magog et de Sherbrooke, sont retournés au travail lundi matin après avoir accepté les recommandations de leur comité de négociations dirigé par M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC.

Les travailleurs des quatre centres sont retournés au travail satisfaits de la tournure des négociations post-arbitrales qui leur valent un contrat de deux ans à compter du 11 juin 1956.

Outre une augmentation substantielle de salaire les travailleurs ont obtenu d'importants bénéfices marginaux qui s'ils ne se traduisent pas tous en argent constituent des gains réels quant à la sécurité d'emploi des travailleurs.

### Les salaires

Tous les employés recevront, à compter du retour au travail, une augmentation de salaire de 6c l'heure et ce pour une durée de deux ans. Certaines catégories de travailleurs, dont le département du pliage à Magog, par exemple, recevront, en outre, une augmentation supplémentaire de 5c l'heure.

Les travailleurs ont aussi obtenu le paiement de 3c l'heure en guise de rétroactivité à compter du 6 octobre 1955.

On peut dire que c'est un gain appréciable lorsqu'on tient compte du fait que la compagnie lors des négociations, demandait une réduction des salaires de 5 pour 100 et que le tribunal d'arbitrage avait complètement refusé les demandes syndicales pour une augmentation de 10c l'heure et qu'il avait préconisé le statu

(Suite en page 7)

## M. Lapalme endosse les revendications de la CTCC

M. Georges-Emile Lapalme, chef du parti libéral provincial, déclare qu'il endosse les revendications de la CTCC ainsi qu'il les a trouvées dans l'édition spéciale publiée par le journal Le Travail le 1er juin dernier.

M. Lapalme qui participait à une grande assemblée organisée par son parti lundi soir dernier à Montréal, en réponse à des questions précises, a alors déclaré qu'il avait pris connaissance du manifeste de la CTCC à son arrivée le jour même à Montréal et qu'il avait constaté que la grande partie de ces demandes étaient contenues dans le manifeste de son parti publié en 1952. Il a ajouté que d'autres revendications de la CTCC étaient conformes à l'esprit du programme du parti libéral et qu'il en avait d'ailleurs énoncé les principes au cours de la présente campagne.

Par ailleurs, M. Lapalme a fait tenir au journal Le Travail un télégramme rédigé dans les termes suivants:

FERNAND BOURRET  
DIRECTEUR JOURNAL "LE TRAVAIL", A/S JOURNAL  
LE DROIT, OTTAWA, ONT.

DANS UNE PROPORTION DE QUATRE VINGT DIX POUR CENT LES PROPOSITIONS DE LA CTCC SONT CONTENUES DANS LE PROGRAMME DU PARTI LIBERAL PROVINCIAL ET DANS LE DISCOURS SUR LA QUESTION SYNDICALE QUE JE FAISAIS A QUEBEC EN OCTOBRE DIX NEUF CENT CINQUANTE STOP AU COURS DE LA PRESENTE CAMPAGNE J'AI RENOUVELE CHACUN DES ENGAGEMENTS PRIS ANTERIEUREMENT ET JE N'AI AUCUNE HESITATION COMME CHEF DU PARTI LIBERAL A ENDOSSER LES PROPOSITIONS DES SYNDICATS CATHOLIQUES TELLES QUE PUBLIEES DANS UNE EDITION RECENTE DU JOURNAL "LE TRAVAIL".

GEORGES LAPALME.

Un candidat du même parti, M. Dan O'Hearn, qui se présente dans la circonscription Ste-Anne dans la ville de Montréal contre M. Frank Hanley, nous a aussi fait parvenir un télégramme rédigé dans les termes suivants: "Endosse programme revendicatif de la CTCC".

L'on sait que le Conseil Central de Montréal, sous la signature de son secrétaire-correspondant, M. Jean-Paul Lefebvre, a fait parvenir une lettre circulai-

re aux candidats de tous les partis en présence, leur demandant de donner leur opinion sur le programme législatif préconisé par la CTCC. Le Conseil Central de Montréal avait joint à cette lettre une copie de l'édition spéciale du journal Le Travail publiée le 1er juin.

A date, le Conseil Central de Montréal ne nous a pas informé avoir reçu de réponse émanant des divers candidats en présence.

# POUR VOS FILS de 16 ans *Une formation de choix*

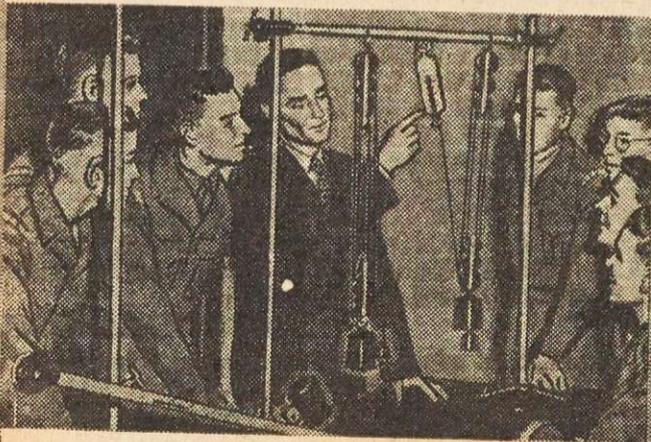
L'Armée canadienne, par ses cours d'apprentissage, offre aux jeunes gens de seize ans l'occasion de poursuivre leurs études, d'apprendre une spécialité technique, de bien gagner leur vie au service du pays — et enfin de se faire une belle carrière.

Les candidats qui ne parlent que le français sont enrôlés dans l'Intendance militaire (RCASC), pour y devenir commis d'administration ou chauffeurs de véhicule automobile. Ceux qui sont bilingues peuvent s'enrôler dans un autre corps, en vue d'y apprendre une des dix-neuf spécialités que l'Armée offre aux apprentis-soldats.



#### Entraînement militaire.

L'entraînement donne une connaissance solide des sujets militaires élémentaires.



#### Un expert à l'oeuvre.

Un instructeur civil dirige les étudiants dans une expérience en mécanique.

#### L'apprenti-soldat reçoit:

- une solide formation technique dans l'une des nombreuses spécialités de l'Armée
- un cours d'études qui l'aide dans sa spécialité et le rend apte à monter en grade
- l'instruction militaire générale du soldat canadien.

L'apprenti-soldat jouit de tous les privilèges de l'Armée: il a notamment 30 jours de vacances payées par année. Il touche la demi-solde jusqu'à son 17<sup>e</sup> anniversaire de naissance, alors qu'il reçoit la paye entière du soldat. Pour être admis, il faut avoir au moins 16 ans, mais n'avoir pas encore 17, et avoir terminé sa 8<sup>e</sup> année d'études (7<sup>e</sup> dans le Québec).

Après l'entrevue, ceux qui sont acceptés sont priés de se présenter pour l'entraînement le 11 juillet ou le 14 septembre, selon qu'ils doivent suivre le cours en français ou en anglais. Il faut donc faire sa demande dès maintenant. Demandez la brochette sur le Programme d'instruction à l'intention des apprentis-soldats, au centre de recrutement le plus proche. Écrivez, téléphonez ou présentez-vous en personne.

## VOTRE ARMÉE

Centres de recrutement

772 ouest, rue Sherbrooke, Montréal

Dépôt des effectifs No 3, 3 Côte de la Citadelle, Québec

59, rue Albert, Ottawa

# DANS LE MOUVEMENT

SHAWINIGAN

## Stratégie de négociations établie par le congrès de la Fédération des Produits Chimiques

La Fédération nationale des Travailleurs de l'Industrie des Produits chimiques, réunie en congrès annuel à Shawinigan, a décidé de confier au Bureau fédéral de la Fédération, le soin d'établir une politique générale de revendications et d'établir une stratégie commune dans les négociations.

Il a en outre été décidé que les corps affiliés, avant d'accepter un règlement final dans leurs négociations, devront soumettre ce projet à l'Exécutif de la Fédération pour étude et approbation.

Les délégués ont aussi procédé à une réforme complète de la constitution de leur constitution et ils y ont inclus des articles pour rendre cette constitution conforme aux décisions mentionnées plus haut.

### Les élections

Les délégués ont aussi procédé à l'élection des dirigeants de la Fédération pour la prochaine

année. Tous les officiers de la Fédération ont été réélus par acclamation à l'exception du poste de trésorier où il y eut contestation. Ont été élus MM. Fernand Lavergne, président; Armand Laurier, 1er vice-président; Gérard Henri, 2e vice-président; Paul Désaulniers, secrétaire; Henri Therrien, trésorier. Les élections étaient sous la présidence de M. Yvon Boisvert, président du Conseil Central de Shawinigan.

### Le travail du dimanche

Parmi les résolutions adoptées par les délégués, mentionnons tout spécialement une résolution

visant à faire respecter la loi du dimanche dans l'industrie des produits chimiques.

Informés que la loi était souvent violée dans certains secteurs de l'industrie, les délégués ont adopté une résolution demandant au Procureur général de la Province, M. Duplessis, de nommer incessamment des inspecteurs pour faire respecter la loi du dimanche dans la région de Beloeil et dans la région des Trois-Rivières.

Les délégués ont aussi adopté une résolution par laquelle ils se déclarent favorables à l'affiliation de la CTCC à la centrale syndicale canadienne qui vient de s'unifier. Cette résolution est conforme à la résolution adoptée en mars dernier par l'Assemblée plénière de la CTCC.

## Vote de grève par le Syndicat de la Boulangerie

Les membres du Syndicat de la Boulangerie de Québec se sont réunis samedi pour prendre action à la suite d'une sentence arbitrale rendue le 25 mai dans leur différend avec l'Association des Patrons Boulangers de Québec.

La dernière convention s'est terminée en mars 1955. Pour les salaires, la sentence majoritaire recommande une convention de deux ans à compter de mai 1956, avec augmentation de \$3.00 en mai 1956 et de \$1.00 en mai 1957. L'arbitre syndical recommande une convention de deux ans à compter de mai 1955, avec augmentation de \$1.00 en mai 1955

### Roberval

Le Syndicat des employés de Gagnon & Frères de Roberval Limitée vient de tenir ses élections annuelles samedi dernier, le 10 mai dernier, sous la présidence de M. Roch Tremblay, organisateur du Conseil régional.

Voici le résultat de ces élections. M. Léonce Côté a été élu président, M. Ludger Routhier, vice-président, Mlle Andrée Angers, secrétaire-archiviste, et M. Romulus Caron, trésorier. MM. Laval Côté, René Savard et Pierre Simard ont été élus directeurs de ce syndicat.

et de \$3.00 en mai 1956. L'assemblée trouve nettement insuffisante l'augmentation de \$1.00 qui est recommandée pour mai 1957.

Le Conseil d'arbitrage recommande en principe le maintien de la clause de sécurité syndicale telle qu'elle existe, soit un maintien d'affiliation plus obligation pour les nouveaux employés d'adhérer au Syndicat. Les patrons demandaient le changement de ce régime et l'arbitre patronal dans sa dissidence soumet comme recommandation la demande patronale.

Sur ce point, l'assemblée a demandé à son comité de négociations de ne pas accepter une clause qui aurait pour effet d'affaiblir leur syndicat.

D'autres points forment le litige. L'assemblée a autorisé son comité de négociations à rencontrer au cours de la semaine les représentants des patrons dans le but de négocier un règlement et attend que son comité lui fasse rapport du résultat de ses démarches à une grande assemblée que les employés ont décidé de tenir samedi soir, le 9 juin, dans leur salle, à l'Édifice des Syndicats Catholiques, pour la tenue d'un vote qui autoriserait la grève qui devient légale le jour même de l'assemblée.

## Programme du congrès de la FPP

M. Philippe Lessard vient de nous faire parvenir le programme du congrès de la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier qui aura lieu à Québec, les 13, 14 et 15 juillet.

Enregistrement des délégués au bureau de la Fédération, 155 est, boul. Charest, Québec.

Le 12, de 8 à 10 h. du soir.

Le 13, messe du Congrès, 8 h. a.m., chapelle Jacques-Cartier (coin Saint-Joseph et Caron); entrée rue Saint-François.

Le 13, de 8 h. 45 à 10 h. le matin.

### Programme des séances

Vendredi le 13, de 10 h. a.m. à 12 (midi).

2.00 à 3.30 p.m., conférence sur l'orientation du mouvement syndical catholique par M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., suivie d'un forum.

3.30 à 5.00 p.m., conférence sur la professionnalité du syndicalisme par M. le chanoine Pichette, aumônier général C.T.C.C. — Forum.

8.00 à 10.00 p.m.

Samedi le 14, de 9.00 a.m. à 12.00 midi — 2.00 à 5.00 p.m.

7.00 p.m. — Banquet et soirée en commun.

Dimanche le 15, séance de 10.00 a.m. à 12.00 midi. — Elections.

Toutes les séances du Congrès seront tenues dans l'Édifice des Syndicats Catholiques à Québec.

## Progrès de la Fédération des Services en 1955-56

La Fédération Nationale Catholique des Services qui groupe les infirmières diplômées ainsi que les employés masculins des hôpitaux et des institutions religieuses dans la province a connu des progrès marqués au cours de l'année qui vient de s'écouler.

C'est ce qui ressort des différents rapports soumis au cours du 10ième congrès de cet organisme à Joliette les 8 et 9 juin.

Une cinquantaine de délégués tant officiels que fraternels représentaient une vingtaine de syndicats affiliés à la Fédération et les délibérations ont été fructueuses. Les délibérations se sont terminées samedi soir par l'élection des officiers sous la présidence de M. Fernand Bourret, représentant la CTCC en l'absence de M. Jean Marchand, retenu à Drummondville pour le règlement de la grève du textile.

Les officiers suivants ont tous été réélus par acclamation pour diriger les destinées de la Fédération au cours de la prochaine année: MM. Adélaïde Couture, président; Léopold Brisson, 1er vice-président; J.-P. Doucet, 2ième vice-président; Wilfrid Brousseau, secrétaire général et C. A. Guy, trésorier.

Samedi midi, les congressistes ont été les hôtes d'un banquet offert par le Syndicat des employés des services hospitaliers de Joliette. A la table d'honneur on remarquait outre les officiers supérieurs de la Fédération, le représentant du Ministère du Travail, M. Donat Quimper; le député de Joliette-l'Assomption-Montcalm au fédéral, M. Maurice Breton, et le représentant du maire de Joliette, M. Péchevin Beaudry ainsi que le président du Conseil Central de Joliette, M. Henri Thouin.

### L'assurance-chômage

Le rapport du secrétaire général de la Fédération mentionne le grand désappointement des employés d'hôpitaux parce que la Loi de l'Assurance-chômage les exclut du bénéfice de la protection de la loi.

Les délégués ont décidé de continuer les pressions auprès des autorités fédérales et de l'Assurance-chômage pour que les amendements prochains à cette loi couvrent les employés d'hôpitaux. Enfin les syndiqués ont été d'accord pour demander qu'au cours des prochaines négociations avec les employeurs, cette clause soit incluse dans les demandes à formuler et à obtenir.

Dans le domaine des négociations, les syndiqués ont décidé de continuer la politique actuelle de demander la réduction des heures de travail, des augmentations de salaires et finalement le paiement de primes pour le travail de nuit.

### Victoires syndicales

Les syndiqués ont fait grand état des victoires syndicales obtenues dans le cas d'un congé-chinois f.i.v.s. L'on sait que cet employé ayant été congédié indûment d'un mécanicien de maintenance avait fait appel par l'entremise du syndicat à un tribunal d'arbitrage qui lui donna entièrement raison. L'hôpital concerné, l'Institut St-Joseph de la Délivrance de Lévis avait refusé d'accepter la sentence et de payer à l'employé congédié le salaire perdu depuis son congédiement, soit quelque \$3,607.50.

A la suite de menaces de pour-

suites judiciaires, l'hôpital en cause vient finalement de payer cette somme à l'employé concerné et à lui verser une pension de \$75.00 par mois jusqu'à l'âge de 70 ans.

### Le CRO blâmée

Les syndiqués ont aussi blâmé sévèrement la Commission des Relations Ouvrières de ne pas avoir entendu les représentations de la Fédération lorsque des associations patronales ont demandé que certaines catégories d'employés ne soient plus couvertes par le certificat de reconnaissance syndicale. Le CRO a rendu sa décision favorablement à l'égard des employeurs et sans avoir entendu les représentants syndicaux.

### Avantages obtenus

Dans son rapport au congrès M. Jacques Archambault, conseiller technique de la Fédération, a démontré en détail les avantages obtenus au cours des négociations en 1955-56.

M. Archambault résume ainsi le tableau révélateur qu'il a tracé en disant qu'au cours de l'année écoulée, les membres des syndicats affiliés à la Fédération ont obtenu en avantages économiques la somme de plus de un million et quart de dollars, en plus des autres avantages qui ne se calculent ni en dollars ni en cents, soit la sécurité d'emploi, la protection du droit d'ancienneté, ainsi que les bienfaits sociaux et moraux que valent le syndicalisme vécu et authentique.

Les délégués ont aussi pris la résolution de consacrer plus de temps et d'énergie au problème de l'éducation des membres et de la formation des dirigeants.

## LE SEUL MOYEN

Faites-nous parvenir des nouvelles de votre centre: c'est le seul moyen pour que les abonnés de vos syndicats les trouvent dans

LE TRAVAIL

# LA SEMAINE

## Difficultés syndicales avec le journal "La Tribune"

**SHERBROOKE (DNC)**—A mesure que progressent les procédures en arbitrage dans le conflit qui oppose "La Tribune Limitée" et ses employés, l'abîme qui les sépare va en s'élargissant et en s'approfondissant. La politique nettement malveillante adoptée par les patrons en la circonstance est, pour la grande partie, la cause des longs retards apportés en vue d'un règlement satisfaisant pour les deux parties contractantes.

Le conflit remonte au 1er janvier 1956, alors que la convention déjà existante a été dénoncée et que les pourparlers en vue de la signature d'une autre convention ont été entrepris. A cette époque, la compagnie — qui détient un trust très puissant sur toute l'information dans la région — avait décidé de s'en tenir au "statu quo" après que son négociateur eut reçu un mystérieux appel téléphonique de Montréal.

Les ouvriers, sûrs que leurs revendications étaient justes et justifiables, demandèrent et obtinrent la conciliation. Mais, encore là, les patrons firent preuve de mauvaise foi en ne faisant aucune contre-proposition aux demandes des salariés. Le conciliateur lui-même fut dégoûté de la façon dont les choses se passèrent et recommanda aux ouvriers de soumettre leur cas à l'arbitrage, ce qu'ils firent.

Les séances d'arbitrage eurent lieu à deux reprises, avec un in-

tervalle de plus de deux semaines entre chacune d'elles, mais toujours la compagnie se refusa à tout compromis, ne dédaignant même pas faire connaître à ses propres représentants son attitude dans l'affaire — ce qui équivalait à un vote de non-reconnaissance pour le Syndicat de l'Imprimerie de Sherbrooke, agent négociateur pour les ouvriers de La Tribune, bien que ledit Syndicat ait reçu son certificat de reconnaissance de la Commission des Relations ouvrières du Québec il y a déjà plusieurs années.

### Les revendications

Les ouvriers de La Tribune, plus particulièrement ceux de l'atelier du journal et les journalistes, réclament à peu près les mêmes conditions que celles accordées aux autres linotypistes, typographes et journalistes dans des journaux de tirage et d'importance similaires.

A titre d'exemple, citons que les typographes et les linotypistes demandent la semaine de 40 heures, avec pleine compensation, ce qui existe actuellement dans tous les journaux de même importance. Actuellement, ces ouvriers travaillent une semaine de 44 heures pour un salaire relativement inférieur à celui payé dans ces autres journaux de même tirage et de même importance.

Les journalistes, pour leur part, sont payés une moyenne de \$10 par semaine de moins que leurs confrères des autres journaux et travaillent plus souvent et à plus de services que les autres journalistes de la province. Il n'est pas surprenant de voir un journaliste couvrir un service à la semaine longue et, en fin de semaine, d'avoir à écrire le compte rendu d'une ou de deux assemblées politiques ou des délibérations d'un congrès quelconque, sans être pour cela payé de surplus, soit en jour de congé soit en argent.

La Tribune Limitée a également recours à une persécution subtile envers les syndiqués qui travaillent pour elle. Par exemple, dans les comptes de dépenses des journalistes, on alloue fréquemment une somme de \$1.50 pour un souper à un reporter qui ne fait pas partie du syndicat alors qu'une somme maximum de \$1.00 est payée à celui qui en fait partie. De plus, les membres du syndicat ne peuvent être malades même pour une demi-journée sous peine de voir leur paye diminuée d'autant, alors que l'on a vu des reporters — non membres du Syndicat — être payés pendant des semaines et des mois même, au cours d'une maladie.

Les augmentations de salaire subissent le même sort. Si on engage un reporter à un salaire supérieur prévu à l'échelle, et qu'il n'adhère pas au syndicat, les augmentations seront probablement assez régulières. Mais si le journaliste décide de faire partie du syndicat, on lui refusera toute augmentation en invoquant l'argument que l'on est "lié par le contrat" et que, au surplus, il est payé au-dessus du salaire prévu.

Les ouvriers réclament encore la retenue syndicale, une pratique qui est acceptée par tous les patrons, au XXe siècle, mais que "La Tribune Limitée" se refuse encore à reconnaître. Il va sans dire que l'on refuse aussi la clause d'atelier syndical imparfait et des augmentations de salaire statutaires pour tous les employés, au lieu des augmentations discrétionnaires.

A la suite de la première séance d'arbitrage, un des patrons avait menacé de recourir à un lock-out pour faire comprendre à ses ouvriers que le syndicat ne devait pas exister dans son atelier. Cette rumeur — dont nous n'avons pu vérifier le bien-fondé — faisait suite à l'opinion générale qui voulait qu'un vote de grève soit pris immédiatement après que le rapport de la commission d'arbitrage fût connu, s'il n'était pas favorable aux ouvriers.

## Longue attente à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi

Le Syndicat des employés de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi attend toujours la sentence du tribunal d'arbitrage qui a été chargée par le ministre du Travail d'étudier son différend avec cet employeur.

La dernière convention collective en vigueur à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi a expiré le 6 juin 1955. Les syndiqués voulaient il y a un an une augmentation de salaire de \$5.00 par semaine, la semaine de 44 heures, deux congés payés supplémentaires, une formule de sécurité syndicale adéquate, c'est-à-dire l'atelier syndical parfait, une prime pour tout travail de nuit, une procédure de règlement de griefs efficace et plusieurs autres avantages.

Or, il y a douze mois de cela et ces employés n'ont encore rien eu. Alors, ne vous surprenez pas s'ils trouvent que l'arbitrage est une patente bien enrageante.

## Assemblée des travailleurs du papier de Kénogami

Jeudi soir dernier, le 7 juin 1956, le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier Inc. de Kénogami procéda à ses élections annuelles sous la présidence de M. Louis-Philippe Boily.

Henri Vachon fut réélu comme président et Jules Lessard comme secrétaire. Les autres officiers, tous élus par acclamation sont: René Dumond et Raymond Arseneault, comme vice-présidents; Lucien Dechesne, MM. Georges Godin et Lionel Desjardins sont au service financier. MM. Eugène Landry et Jean Martel ont été élus directeurs. M. Léonard Cormier fut choisi comme garde et Louis Desrosiers comme sentinelle.

Les membres du comité des griefs sont Henri Vachon, Guy Raymond, Jules Lessard et René Dumond. Un chef de département fut désigné pour agir partout où la compagnie a un surintendant.

MM. Albert Jean, Maurice Bourgeois, Ph.-Aug. Lavoie, Laurent Simard, Rosaire Tremblay et Walter Hubert ont été désignés comme délégués au Conseil régional.

Le Syndicat accrédita au congrès de la Fédération les membres suivants: Henri Vachon, Jules Lessard, René Dumond, Guy Raymond, G. Godin, L. Desjardins, Raymond Arseneault, Léonard Cormier avec comme substituts, L. Desrosiers et Noël Tremblay.

### JOLIETTE

## Augmentation chez Laurin & Fils

La compagnie Laurin & Fils de Joliette, une biscuiterie, vient d'accorder des augmentations substantielles et pratiquement conformes à la sentence arbitrale qui vient d'être rendue.

Mais ce que nous devons ajouter, c'est que la compagnie agit de cette façon dans le but de détruire le syndicat parce qu'elle n'a pas encore manifesté son intention de signer une convention collective de travail avec le syndicat.

Voici un court historique des faits:

Le Syndicat fut organisé au début de novembre 1955 et obtint son certificat de reconnaissance syndicale vers la mi-décembre.

Les négociations directes ayant échoué, le syndicat dut faire appel aux services d'un conciliateur qui échoua également. Vers la fin de février 56 un tribunal d'arbitrage fut constitué et la sentence vient d'être rendue publique en date du 25 mai 1956.

### SENTENCE ARBITRALE

La sentence arbitrale apporte aux employés de la Cie N. Laurin & Fils de Joliette les avantages suivants:

- 1—Augmentation horaire des salaires de .06 sous.
- 2—Temps et demi payé en dehors des heures normales de travail, c.a.d. après 6.00 p.m. chaque jour.
- 3—Reconnaissance de la séniorité des employés dans tous les cas; promotion ou congédiement.
- 4—3 fêtes chômées seront payées.
- 5—1 semaine complète de vacances payées, sur la base d'une semaine entière de salaire, soit 54 heures.

Douze mois de délais, n'est-ce pas quelque chose d'énervant?

Et pourtant, ils accomplissent leur travail comme d'habitude en s'armant de patience et d'espérance. Espérons qu'ils n'auront pas attendu en vain et que la sentence arbitrale reconnaîtra le bien-fondé de leurs demandes.

6—une formule de règlement des griefs.

7—L'employeur devra prendre les moyens nécessaires pour fournir de l'eau potable fraîche et respecter les règlements d'hygiène.

8—Le contrat aura une durée d'une année à partir du 1er janvier 56 au 31 décembre 1956.

### CE QUI SE PASSE A LA COMPAGNIE LAURIN

Voici comment la Cie procède maintenant à l'égard de ses employés.

1—L'employeur avait entre novembre 55 et mars 56 accordé .10 sous l'heure d'augmentation aux employés de sa parenté.

2—L'employeur a accordé des augmentations de .05 sous l'heure aux autres employés masculins.

3—L'employeur a accordé des augmentations de .02 sous l'heure à 2 filles.

4—Depuis quelques jours la Cie accorde des augmentations particulières variant jusqu'à .05 sous à quelques employés.

### CE QUE FAIT LE SYNDICAT

Le syndicat a communiqué avec la Cie pour savoir quand et comment la Cie serait prête à recevoir le syndicat pour négocier un contrat de travail sur la base de la sentence arbitrale qui fut unanime. Aucune rencontre ne fut fixée à la suite de cette communication entre le Syndicat et la Cie. Le syndicat tiendra une assemblée de ses membres au cours de la semaine prochaine.

## St-Hyacinthe

Le Syndicat National des Employés des Institutions religieuses de St-Hyacinthe élitait dernièrement un nouvel exécutif pour l'année 1956-57. Ont été élus: MM. Normand Huot, président; Philippe Morel, vice-président; Marcel Chapdelaine, secrétaire; Edgar Asselin, trésorier; Raymond Marcell et Gaston Poulla, directeurs; Miles Béatrice Laflamme, Irène Gagné et Yvette Dalpé, directrices.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:  
GERARD PELLETIER

Rédacteur:  
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,  
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50  
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa

# Les ouvriers du meuble accusent M. Barrette de les avoir ignorés

**Le ministre du Travail amende le décret du meuble sans consulter les parties contractantes - Les ouvriers du meuble vont s'en souvenir le 20 juin**

Le secrétaire de la Fédération des Travailleurs du Bois Ouvré du Canada M. Geo.-Etienne Gagné, de Victoriaville vient d'adresser une lettre circulaire à tous les membres des syndicats affiliés à cette fédération, soit à quelque 6,000 travailleurs de l'industrie du meuble de la province, leur demandant de se souvenir du geste antidémocratique que vient de poser le ministre du Travail, l'hon. Antonio Barrette, qui vient de faire des amendements au décret de cette industrie dans la province sans, au préalable consulter les parties contractantes signataires au décret.

Bien plus, dès la publication de l'avis de modification du décret dans la Gazette Officielle de Québec, les

parties contractantes, dont la Fédération des Travailleurs du Bois Ouvré (CTC) et la Upholsterer International Union of N.A. (CMTC) ont fait parvenir au ministre des lettres de protestations lui demandant de ne pas donner suite aux modifications annoncées sans avoir entendu les parties.

Le 6 mars, le sous-ministre du Travail, M. Gérard Tremblay accuse réception de ces protestations au nom de M. Barrette qui, dit-il, est parti pour l'Europe.

Le sous-ministre ajoute que l'avis de modification paru dans la Gazette Officielle constitue une consultation au sens de la loi et il ajoute qu'au retour de M. Barrette, il remettra à ce dernier, le dossier du meuble.

De son côté, M. Wilfrid Labbé, député d'Arthabaska et ministre

d'Etat dans le cabinet Duplessis, mis au courant de cette situation et prié d'intervenir, n'a rien obtenu puisque le 12 mai 1956, la Gazette Officielle citait le texte d'un arrêté-en-conseil donnant suite à l'avis de modification.

C'est encore le ministre du Travail, l'hon. Antonio Barrette, qui se faisait le proposeur de l'arrêté-en-conseil et ordonnait que le décret du meuble soit modifié, sans avoir entendu les parties contractantes.

La Fédération du Meuble qui groupe près de 6,000 travailleurs dans cette industrie, proteste contre cette attitude antidémocratique et demande à ses membres de bien peser leur choix le 20 juin prochain.

Voici le texte de la lettre de M. Georges-Etienne Gagné, secrétaire de la Fédération, à tous les membres des syndicats affiliés à cette Fédération:

Victoriaville, le 22 mai 1956.

*A tous mes confrères syndiqués, membres des Syndicats affiliés à la Fédération des Travailleurs du Bois Ouvré du Canada (C.T.C.C.)*

*A tous les ouvriers du Meuble de la province de Québec.*

*Messieurs et chers confrères,*

*Nous sommes présentement dans une campagne électorale qui se terminera le 20 juin prochain, par l'élection des députés qui nous représenteront au Parlement de Québec.*

*Les ministres et députés du parti au pouvoir présentement, nous disent, soit à la radio, à la télévision ou dans des assemblées publiques, que c'est le seul parti, depuis la Confédération, qui a sauvé les ouvriers.*

*Si c'était vrai, laissez-moi vous dire que tout de même, ils en ont oublié un bon nombre dans la province, et je veux parler des 5,794 ouvriers de l'Industrie du Meuble.*

*Pour prouver ce que j'avance, vous trouverez ci-attachées, des copies de lettres échangées, soit par l'Upholsterers International Union of N. A., soit par la Fédération des Travailleurs du Bois Ouvré du Canada et le ministère du Travail. Ces lettres se rapportaient à une modification au décret du Meuble, ledit décret, régissant toute l'industrie du Meuble de la province de Québec, que le ministre du Travail a publié, sans consulter les parties contractantes du décret.*

*De plus, le comité paritaire chargé d'appliquer ledit décret a également adressé au ministère du Travail, des lettres dans le même sens que celles ci-attachées. Je suis également informé que l'Association des Manufacturiers de Meubles de la province de Québec a aussi fait les mêmes demandes. A ma connaissance, après toutes ces demandes, aucune entrevue n'a été accordée.*

*Le 3 mai 1956, le lieutenant-gouverneur-en-conseil, sur la proposition du ministre du Travail, modifiait par arrêté-en-conseil, le décret no 505, relatif à l'Industrie du Meuble de la province de Québec. Cet arrêté-en-conseil était publié dans la Gazette Officielle de Québec, le 12 mai 1956, Tome 88, no 19.*

*Connaisant les ouvriers comme étant des êtres intelligents, je n'ai pas besoin d'ajouter de commentaires pour les aider à faire le choix du député qui devra les représenter le 20 juin prochain.*

La Fédération des Travailleurs du Bois Ouvré du Canada

Par Georges-Etienne Gagné, secrétaire.

## Pourquoi Shawinigan votera contre l'Union Nationale

Dans une causerie radiophonique sur les ondes du poste CKSM de Shawinigan, M. Raynald Drolet, agent d'affaires du Conseil central de Shawinigan, a exposé à la population de cette région pourquoi les travailleurs syndiqués et la population en général doit voter contre le candidat de l'Union Nationale dans la présente élection.

Le Conseil Central déclare que ce n'est pas par plaisir ni par vengeance ni par esprit de parti qu'il prend une telle attitude, mais bien parce qu'il a des raisons sérieuses de voter contre l'Union Nationale.

La première de ces raisons, c'est le climat nettement antisindical qui existe dans la province et qui est favorisé par l'attitude des politiciens et les lois qu'ils ont fait voter.

Après avoir cité de nombreux cas où les commissions gouvernementales, dont principalement la Commission des Relations Ouvrières, ont abusé manifestement de leurs pouvoirs discrétionnaires pour porter de durs coups au syndicalisme, M. Drolet cite les nombreuses demandes faites par la CTCC au gouvernement provincial dans le but d'améliorer la législation ouvrière et qui ont été ignorées ou rejetées par le gouvernement actuel.

Le Conseil Central se propose d'ailleurs de tenir une grande assemblée publique en vue d'expliquer les demandes de la CTCC et le peu de cas qu'en a fait le gouvernement de M. Duplessis.

JONQUIERE

## Elections chez les ouvriers du papier

Le Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Jonquière vient de tenir ses élections annuelles récemment sous la présidence de M. Louis-Philippe Boily, président du Conseil régional Saguenay-Lac-Saint-Jean des Syndicats nationaux. Voici le résultat de ces élections. M. Charlemagne Girard a été réélu président alors que M. Rosaire Bergeron se voyait réélu à la vice-présidence. M. Lucien Tremblay est le nouveau secrétaire du syndicat et M. C.-E. Gagnon, secrétaire adjoint. Le nouveau trésorier est M. Gilles Bilodeau, assisté de M. Roger Côté.

Les directeurs élus du syndicat sont MM. E. Harvey, Gérard Tremblay et Georges Otis et M. G. H. Côté agira comme garde.

Au cours de cette même assemblée, le syndicat a fait signer plusieurs formules pour la retenue syndicale par les membres présents. Il se prévalait ainsi de la victoire qu'il a remportée récemment en obtenant de la compagnie Price Brothers qu'elle fasse la retenue syndicale sur le salaire des employés qui y consentiraient. Actuellement, 174 employés sur un peu plus de 210 ont signé la formule de retenue syndicale.

## Les congrès de nos fédérations

Voici la liste complète des prochains congrès annuels de nos fédérations:

- La Fédération Nationale des Employés de l'Industrie minière, à Thetford, les 14, 15 et 16 juin.
- La Fédération Nationale des Employés du Bas Façonné et Circulaire, à Saint-Jean, les 16, 17 et 18 juin.
- La Fédération Nationale des Travailleurs du Cuir et de la Chaussure, à Québec, les 16 et 17 juin.
- La Fédération de la Métallurgie, à Shawinigan, les 27, 28, 29 et 30 juin.
- La Fédération Nationale du Vêtement, à Victoriaville, les 28, 29, 30 juin et 1er juillet.
- La Fédération des Barbiers-Coiffeurs et Coiffeuses, à Sorel, les 1er et 2 juillet.
- La Fédération Nationale du Textile, à Granby, les 5, 6 et 7 juillet.
- La Fédération Nationale Catholique des Employés de Commerce, à Chicoutimi, les 7, 8 et 9 juillet.
- La Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires, à Rimouski, les 6, 7 et 8 juillet.
- La Fédération du Bâtiment, à Saint-Jérôme, les 13 et 14 juillet.
- La Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, à Québec, les 14, 15 et 16 juillet.

### RIVERBEND

Mercredi soir, monsieur Louis-Philippe Boily et M. Charlemagne Girard, président du Syndicat de Jonquière, visitaient le Syndicat des Travailleurs du papier de Riverbend au cours d'une réunion qui groupait en même temps les épouses des syndiqués. M. Boily leur donna un compte rendu exact du résultat des dernières négociations et il en profita pour leur donner de précieux conseils.

M. Girard remercia les syndiqués de Riverbend du support qu'ils avaient apporté au syndicat de Jonquière pendant toutes les négociations et il les assura de la reconnaissance de tous ses membres qui avaient signé leur formule de retenue syndicale.

Monsieur René Harmégnies, qui représentait la C.T.C.C., a encouragé les membres à maintenir la solidarité dont ils avaient fait preuve au cours des dernières négociations. Il profita de la circonstance pour fournir aux membres présents tous les renseignements sur la grève qui sévit actuellement dans quatre filatures de la province. Il invita les membres présents à payer le plus tôt possible le prélèvement spécial pour venir en aide aux grévistes.

Le président du syndicat de Riverbend, M. Marcellin Gauthier, remercia les membres d'être venus en si grand nombre et il les informa que les élections auraient lieu lors de la prochaine assemblée régulière. L'aumônier, l'abbé Roland Dufour, sut, comme toujours, trouver les termes appropriés pour féliciter les dames de leur présence et de tout le support qu'elles ont su donner à leurs époux pendant les quelques jours qu'a duré la dernière grève chez Price Brothers.

# TRAVAIL ET FOYER

## Les vacances de nos enfants sont-elles les nôtres?

Dans deux semaines ce seront les vacances... Et, pour deux mois nous aurons là, à cœur de jour ces enfants contents et heureux d'avoir une discipline moins stricte, de se reposer de l'année scolaire...

Et, les parents, eux dans tout cela... la maman surtout qui aura à faire face à toutes les exigences, les mécontentes des petits gars de la rue, qui devra aider à combler le "creux" de la

### Première convention collective chez Pierre Abraham de Chicoutimi

Le Syndicat des Employés de Magasins de Chicoutimi vient de s'entendre avec la maison Pierre Abraham Limitée sur les termes d'une première convention collective de travail. Nous pouvons dire que cette convention a accordé aux employés de ce magasin des avantages semblables à ceux des autres magasins de Chicoutimi que représente ce même syndicat.

La convention d'une durée d'une année apporte aux employés une augmentation de \$2.00 par semaine avec une rétroactivité d'environ un mois et demi, soit à partir du 23 mars 1956. Les employés ont aussi trois semaines de vacances après 10 ans de service et deux semaines après 7 ans de service, c'est-à-dire une semaine et un jour après 2 ans et ainsi de suite. De plus, le syndicat obtient l'atelier syndical imparfait comme dans les 11 autres magasins de Chicoutimi avec lesquels il a signé des conventions particulières.

journée, qui se fera consolatrice, amie sévère ou enfant pour jouer le jeu, cette maman-là qui est vous et moi, que pense-t-elle des vacances?... que pensons-nous de ces deux mois?...

Une maman disait l'autre jour: "Moi, je rêve qu'un jour nous nous installions pour les vacances dans une petite maison de pension, avec toute la marmaille, et là ce serait de vraies vacances pour moi, je pourrais escalader la montagne avec les enfants sans penser qu'il faut faire vite à cause des patates qui vont brûler, je ne serais plus la maman pressée, bousculée, énervée parce qu'elle a tout à faire et qu'elle doit penser à tout: à partir de l'organisation des loisirs, jusqu'aux sandwiches du pique-nique. Non, les mamans ne peuvent prendre de vraies vacances reposantes et calmes avec leurs enfants, l'organisation de la vie familiale et celle aussi de notre société est trop "à la vitesse" et inhumaine pour cela."

Cette maman, je pense, exprimait à peu près ce que toutes les mamans nous pensons. Les vacances de nos enfants ne sont pas les nôtres, d'accord, comme les nôtres n'étaient pas celles de nos parents. C'est inévitable. Aussi faut-il, je pense, essayer de tirer le plus possible de ce temps de "repos". Afin que les enfants en sortent reposés et épanouis. Si la perspective des vacances em-

poisonne la vie de toute la famille, si notre attitude pessimiste empêche nos petits de vraiment désirer ce temps merveilleux, alors non seulement nous n'aurons pas profité de ce temps mais par notre faute nos enfants en garderont un souvenir désagréable. Et cela il ne le faut pas... Souvenons-nous de notre petite enfance, de notre adolescence, alors que nous étions les enfants qui dès février commencions à rêver au mois de juin... Souvenons-nous de cela et n'assénons pas trop de douche froide à nos enfants qui rêvent de vacances. Ça n'en sera pas pour nous, mais organisons celles des enfants. Et, engageons le père dans ce programme de vacances, il peut et doit nous aider à le réaliser et profiter de ce temps pour renouer connaissances avec ses gars qu'il avait perdus quelque peu durant l'année scolaire. On pense trop facilement, les papas surtout, que tout ce qui traite éducation des enfants, organisation de leur loisirs doit-être laissé à la mère. C'est faux. Bien souvent il n'est pas à la maison pour répondre aux besoins; c'est vrai qu'il peut plus difficilement que la maman démêler le pour et le contre des problèmes des enfants. Mais, cela ne veut pas dire qu'il doit prétexter cet éloignement ou cette petite incompréhension pour tout remettre sur les épaules de la mère. Au contraire. Et les vacances peuvent l'aider à combler les lacunes qui existent quelques fois entre le père et les enfants. Un papa peut être presque continuellement parti et rester quand même pour ses enfants, "Une présence" même s'il est absent. Pour cela, il faut que lorsqu'il est à la maison, il soit vraiment un ami pour ses enfants. La période des vacances est tout indiquée pour essayer ce système. La maman sera soulagée de quelques problèmes et pourra se reposer même si ce n'est pas à la petite auberge de ses rêves.

Renée Geoffroy

Je suis malade... que faire?

## Quelques conseils pour une bonne santé

Qu'est-ce qu'une bonne santé? D'après le dictionnaire Larousse la santé est l'état de celui dont les fonctions ne sont troublées par aucune maladie. Cette définition est incomplète car lorsque nous parlons de la santé humaine, nous devons comprendre l'homme dans son entier composé d'un corps et d'une âme. Une bonne santé physique ne peut être une fin, mais un moyen subordonné à la santé spirituelle. Le maintien de sa santé est un devoir. La santé est un don et comme tel nous n'avons pas le droit d'en abuser, même plus, nous avons le devoir de chercher à la protéger. En plus d'être un devoir de protéger notre santé, il y va de notre intérêt et il s'agit d'en être privé pour en juger. C'est pourquoi, aujourd'hui nous vous soulignons trois des facteurs que nous jugeons essentiels au maintien de la santé.

### LA RESPIRATION

Ceci peut surprendre que nous soulignons le fait de la respiration dans des conseils de bonne santé. La respiration est un acte si naturel. La respiration se fait en deux étapes. L'aspiration, qui consiste à faire entrer l'oxygène dans les poumons et l'expiration qui rejette le gaz carbonique. L'oxygène purifie l'organisme, le vivifie; le gaz carbonique est un toxique qui empoisonne. Plus l'aspiration et l'expiration sont profondes, plus nécessairement l'organisme en tirera profit. Il est possible de faire des expériences qui nous démontreront les bienfaits d'une bonne respiration. Vous êtes fatigué, tendu ou même encore à cause d'une tension nerveuse vous ne pouvez vous endormir. Essayez quelques mouvements de respiration en aspirant durant 30 secondes par le nez et en expirant durant 30 autres secondes par la bouche. Faites cet exercice durant cinq minutes à dix minutes et vous jugerez des résultats.

C'est une très bonne habitude à acquérir que de faire cet exercice tous les jours, soit le matin ou le soir, en plein air. C'est un remède qui ne coûte certes pas cher, tellement peu qu'il peut sembler ridicule de le conseiller et pourtant combien de maladies pourraient être évitées par ce truc fort simple.

### L'ALIMENTATION

Une enquête faite dans un groupe d'employés masculins et féminins d'environ 250 personnes a révélé que près de 40 pour cent de ces employés souffrent de sous-alimentation. Ceci peut surprendre à premier abord et pourtant n'en demeure pas moins vrai. La sous-alimentation peut prendre plusieurs formes: celui ou celle qui se lève trop tard pour pouvoir déjeuner, ceux qui ne disposent pas assez de temps pour le dîner en ingurgitant à la hâte un sandwich et un café. Il est aussi le cas de ceux qui ont une alimentation non balancée. Il faut varier son alimentation afin de donner à l'organisme tous les aliments dont il a besoin. Le corps humain se compose de multiples éléments qui sont en équilibre lorsque nous sommes en bonne santé. Il faut chercher à maintenir cet équilibre par une alimentation raisonnée. Beaucoup se plaignent de fatigue due à une mauvaise alimentation, beaucoup souffrent de douleurs dans les membres dues à un manque de calcium: l'alimentation est une des conditions essentielles d'une bonne santé et un autre moyen économique de prévenir la maladie. Il vous est possible d'obtenir gratuitement des chartes vous indiquant les aliments qui doivent composer une alimentation rationnelle en vous adressant au ministère de la Santé, Hôtel du Gouvernement, Ottawa, Ontario.

### SAVOIR SE REPOSER

Le repos est aussi nécessaire que la respiration et l'alimentation. Savoir se reposer est un art et heureux sont ceux qui peuvent maîtriser cet art. Beaucoup s'imaginent que le repos n'est que dans le sommeil; le repos est surtout dans la détente. Une bonne santé n'est pas seulement l'apanage des culturistes et il n'est pas nécessaire de déployer un buste de plusieurs pouces pour jouir des bienfaits de la santé. Il existe des méthodes pour relaxer, qui sont aussi efficaces pour l'équilibre de l'individu que les meilleurs cours de culture physique. On demandait à Churchill des moyens qu'il employait pour fournir une telle somme de travail. Sa réponse peut en scandaliser plusieurs et pourtant ce dernier ne peut être accusé de paresse: "Je ne reste jamais debout lorsque je puis être assis, et je ne reste jamais assis lorsque je puis être couché". Certaines personnes nous étonnent par leur capacité de travail, leur rendement; et pourtant ces personnes ne semblent jamais fatiguées. C'est que ces gens savent se détendre, se reposer.

Les services de santé du Québec.

### Isle Maligne

Lors de sa dernière assemblée le Syndicat des Employés du pouvoir de l'Isle Maligne a tenu ses élections et l'exécutif suivant fut élu par l'assemblée générale:

Président, Gérard Laforest; vice-président, Henri Tremblay; secrétaire-archiviste, Roger Vézina; secrétaire-trésorier, Lewis Pagé. Directeurs: Albert Ouellet, Gérard Bolduc ainsi que R. Marcoux. Auditeurs: André Cyr et P.-E. Jean. Sentinelle: Gérard Harvey.

Agents négociateurs: Gérard Laforest, Roger Vézina et P.-E. Jean.

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

Cours de Sociologie  
155 est, Boul. Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.....

Nom .....

Adresse .....

DECOUPER ET POSTER

## Une victoire syndicale . . .

(Suite de la page 1)

quo. On peut donc dire que la détermination des travailleurs et leur solidarité leur ont valu de beaux dividendes.

### La sécurité syndicale

Les travailleurs ont aussi obtenu une amélioration de la clause de sécurité syndicale. Désormais la retenue syndicale se fera hebdomadairement au lieu de mensuellement. Par ailleurs, les employés qui désirent signer leur carte de retenue syndicale ne seront plus obligés d'aller la signer aux bureaux de la compagnie, mais pourront signer ces cartes aux locaux des syndicats.

### Les congédiements

Auparavant, la compagnie pouvait congédier un employé qui s'était rendu coupable de trois offenses alors qu'il était à l'emploi de la compagnie. Désormais, il faudra que ces trois offenses aient lieu dans la même année, de sorte qu'au bout d'une année, le dossier des travailleurs est lavé.

Enfin, dans le cas de congédiements injustes, le tribunal d'arbitrage aura le pouvoir de recommander le réembauchage de l'employé et le paiement d'une juste compensation.

### Les changements de tâches

Une autre victoire syndicale, c'est celle qui a trait à la garantie du salaire pendant la période d'essai dans les changements de tâches. Les travailleurs seront assurés de toucher pendant la période d'essai, le salaire moyen qu'ils avaient obtenu dans les quatre semaines précédant la période d'essai.

Il a aussi été convenu que les griefs concernant les changements de tâches et qui seront portés à l'arbitrage, seront jugés par un président de tribunal qui sera un ingénieur industriel.

### Garantie de travail

Un autre gain, c'est la garantie de trois semaines de travail sur quatre dans un mois. Si la compagnie n'est pas en mesure de faire travailler ses employés pendant trois semaines sur quatre, elle devra suspendre du personnel parmi les derniers entrés au travail. Ainsi l'on n'assistera plus, à la Dominion Textile, à ces semaines de travail de deux ou trois jours, comme cela se pratiquait auparavant.

### La clause d'ancienneté

La clause d'ancienneté a aussi

été considérablement modifiée en faveur des travailleurs. Désormais, c'est la séniorité qui prévaudra quand l'habileté et la compétence à remplir l'occupation, seront égales entre deux travailleurs. Auparavant, il fallait tenir compte de la compétence générale de l'employé ainsi que de son assiduité au travail.

### Le plan boni

L'on sait que les travailleurs qui sont soumis au plan boni peuvent être appelés à remplir une ou plusieurs occupations différentes dans une journée de huit heures. Auparavant, les travailleurs étaient rémunérés selon le taux et la durée de l'occupation. La nouvelle convention prévoit le paiement du taux de l'occupation la plus payante pendant toute la journée, pourvu qu'au cours d'une journée de huit heures, le travailleur ait rempli cette occupation pendant au moins une heure.

### Le réembauchage

La compagnie a aussi accepté de reprendre à son emploi onze travailleurs qui avaient été congédiés au cours des récents mois. Il ne sera fait aucune discrimination et ces travailleurs auront tous leurs droits acquis et recevront, comme les autres, le paiement de leur rétroactivité.

Les négociations post-arbitrales se sont terminées à Québec, vendredi dernier, en présence de M. Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail. C'est M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., qui a dirigé ces négociations, assisté de M. René Gosselin, président de la Fédération nationale du Textile et des représentants des syndicats des quatre centres.

Soulignons en terminant que l'Assemblée des travailleurs de Saint-Grégoire, de Montmorency, après avoir approuvé le projet d'entente, dimanche soir, a décidé de porter la cotisation syndicale à \$3.00 par mois.

Dans les autres centres, les travailleurs ont favorablement réagi et ils ont voté dans une proportion de 90 pour 100 en faveur du projet d'entente.

## QUEBEC

# Québec muet sur l'assurance-santé

## Nous n'aurons pas un programme d'assurance-santé avant plusieurs années - Trois provinces seulement, la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan ont accepté le plan du fédéral - Le Québec garde un silence quasi désapprobateur

La province de Québec n'a pas encore donné sa réponse aux offres du gouvernement fédéral d'établir un régime d'assurance-santé. Seules les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan ont manifesté leur intention de collaborer à l'établissement d'un tel programme d'assurance-santé, comprenant l'hospitalisation.

Les autres provinces, dont le Québec et l'Ontario, ont été muettes au sujet des offres fédérales. Plus que cela, le Québec, si l'on s'en tient à la déclaration de M. Duplessis, n'adhérera pas au plan fédéral, parce que notre système de charité publique convient mieux à notre population.

Par ailleurs, il est à souligner que le plan fédéral ne sera mis en vigueur à moins que l'une des provinces centrales, soit le Québec ou l'Ontario n'adhère au plan puisqu'au moins 6 provinces représentant la majorité de la population du pays doivent donner leur adhésion au

plan fédéral avant qu'il ne soit mis en application.

L'assurance-santé ne viendra pas avant 1957

(par Clifford A. Scotton)

OTTAWA (POC) — L'intérêt causé par la proposition du gouvernement fédéral de partager avec les provinces le coût du premier stade de l'application d'un plan de santé national, a disparu. On peut maintenant dire qu'il est plus que probable que le fameux plan d'assurance-hospitalisation ne sera pas mis en opération avant 1957.

Les propositions fédérales formulées en janvier de cette année envisageaient un plan en vertu duquel les soins hospitaliers, les frais de laboratoires, de radiologies et des services de diagnostics auraient été défrayés par l'état à l'exception toutefois des cas de tuberculose et de maladies mentales.

Si toutes les provinces adhèrent au projet, le montant global que le gouvernement central devra déboursier se chiffrait par environ 180 millions, soit à \$11.42 par tête. Afin d'aider les provinces plus économiquement faibles, la participation fédérale à ce plan ne sera pas effectuée sur une base de 50-50. Les provinces participantes toucheront en effet 25 pour 100 du coût d'application du plan provincial plus 25 pour 100 du coût moyen individuel national des services fournis. Cette méthode permettra à Terre-Neuve, par exemple, d'obtenir le paiement de 72 pour 100 des frais encourus alors que la Colombie-Britannique, pour sa part, ne recevra que 45 pour 100.

Lorsqu'il a annoncé officiellement les intentions du gouvernement sous ce rapport, le premier ministre Louis Saint-Laurent a fait remarquer que le projet n'entrera en vigueur que lorsqu'au moins six provinces, représentant la majorité de la population canadienne, y auront adhéré.

Ces propositions diffèrent de beaucoup de l'attitude adoptée par Ottawa en 1945, alors que le gouvernement dans son "Livre vert", publié sur la question, avait offert de défrayer 60 pour 100 du coût d'un projet compréhensif d'assurance-santé nationale. L'attitude rigide adoptée par le gouvernement en marge de ses dernières propositions empêche carrément certaines provinces d'y adhérer.

La Saskatchewan a manifesté son intention d'adhérer au plan, mais elle a manifesté une certaine inquiétude en marge de l'attitude adoptée par Ottawa au sujet des tuberculeux et des aliénés mentaux. La Législature de cette province a condamné dans une résolution adoptée récemment, l'attitude du pouvoir central en

la matière. Un porte-parole du gouvernement a précisé que cette attitude est susceptible de créer une scission permanente entre les malades physiques et les malades mentaux.

Néanmoins, le ministre fédéral de la Santé, M. Paul Martin, a réitéré l'intention du gouvernement fédéral d'exclure ces deux groupes de tout plan conjoint d'hospitalisation.

Selon les conditions actuelles, seulement trois provinces ont manifesté leur intention d'adhérer au plan. Voici d'ailleurs l'attitude des provinces sur cette question:

**Colombie-Britannique** — Elle possède déjà un plan et elle a accepté officiellement l'offre fédérale.

**L'Alberta** a indiqué également son intention d'y adhérer.

**La Saskatchewan** — qui a été la première province à adopter un plan de santé, a accepté le plan officiellement.

**Manitoba** — Par l'intermédiaire de son ministre de la Santé, M. R. W. Bend, cette province a indiqué qu'il lui faudra obtenir beaucoup plus de renseignements avant d'accepter ou de rejeter le plan d'hospitalisation.

**L'Ontario** — Cette province a entrepris une lutte avec Ottawa à ce sujet, mais l'on croit généralement qu'elle adhérerait au plan.

**Le Québec** — On ne croit pas que le Québec adhère au plan par suite de la déclaration du premier ministre Duplessis à l'effet que son système de charités publiques est mieux adapté au besoin du peuple.

**Les Maritimes** — Ces provinces n'ont formulé aucun commentaire sur le sujet, mais l'on croit que certaines d'entre elles et probablement toutes, y adhéreront.

**Terre-Neuve** — Cette province finance à l'heure actuelle, un plan d'hospitalisation. On croit qu'elle adhérerait aux propositions fédérales.

Comme la participation du Québec ou de l'Ontario est nécessaire pour que les clauses fédérales soient appliquées, c'est l'Ontario qui, de toute évidence, devient la pierre d'achoppement du problème. Cependant, lors de la récente session de la législature ontarienne, aucune décision n'a été prise en vue d'approuver le plan fédéral.

Dans l'intervalle, le gouvernement fédéral peut toujours donner comme excuse que la responsabilité de la mise en application du plan d'assurance-santé repose maintenant sur les provinces. Si cette situation se prolonge jusqu'en 1957, elle est susceptible de favoriser la réélection des candidats ministériels.

## CBRE Calls For Ousting Of Duplessis

OTTAWA (CPA) — A scathing criticism of the neglect and active hostility to organized labor by the Union Nationale government of Premier Maurice Duplessis in Quebec has been sent to every one of the 12,000 Quebec members of the Canadian Brotherhood of Railway Employees by CBRE President William J. Smith. A leaflet issued by Canada's largest transportation union calls on CBRE members in the province to help end Duplessis' ten years of rule in the June 20 general election.

The six-page leaflet calls for the Union Nationale government as a warning "to all future governments to respect labor's legitimate rights".

The CBRE has been one of the main victims of the 1944 Duplessis law denying transport workers the right to strike. Some 6,000 Brotherhood members employed by the Montreal Transit Commission and highway bus services have been among those workers who have lost "millions of dollars in wages" as a result of the law. In 1945 the MTC operators earned nine cents an hour less than their Toronto counterparts but, the leaflet points out, "after 11 years of compulsory arbitration they earn 18 cents less".

In the manufacturing indust-

ries, Quebec workers were 7 cents behind their opposite numbers in Ontario in 1946 but after ten years of Union Nationale government the differential has widened to 22 cents. The wages spread for laborers in Montreal compared with Toronto has doubled in nine years while the Montrealers work four hours longer each week.

CBRE members are advised to check the election programs of the different parties contesting the election and to "support the candidate of the party whose program is closest to labor". President Smith warns: "Don't be fooled by candidates' promises, when elected they will vote the party line whatever their own thoughts. It's the program of the party that really counts".



# Textile Strike Won

## Dominion Textile Workers Win Outstanding Victory Through Union Fight

Culmination of meetings between the National Union of Textile Workers CCCL and the Dominion Textile Company who met in week-long talks with a high official of the provincial Labor Minister's office has resulted in an agreement being reached which awards the textile workers a most advantageous collective labor agreement.

The walkout involved some 6,000 employees of Dominion Textile mills at Sherbrooke, Montmorency, Magog and Drummondville.

Deputy Minister of Labor Gerard Tremblay announced the reaching of the agreement last Monday morning.

Negotiation and arbitration proceedings covered more than a year before the strike began, called by the CCCL when the company instituted time and quality surveys.

Among the many new benefits secured for the textile workers are:

A salary increase of 6 cents an hour from June 11 1956 with retroactivity dating back to October 6 1955.

The contract will remain in force for two years.

Many changes in the job classification have been made and will prove of great benefit to the workers.

In the case of employees working in the folding department at the Magog mill, an hourly wage increase has been given of 11 cents an hour.

All employees who work over the normal hourly week get an increase of 4½ per cent.

In the case of 11 employees who were fired from their jobs for union activity, the Union has secured their re-hiring with a company guarantee of non-discrimination against these workers. They will also be given their seniority rights plus retroactive pay and other benefits.

The bonus plan has been adjusted and improved and rates will be increased for certain job classifications.

In regard to seniority, ability and competence will be taken into consideration.

The Union check-off will be deducted weekly, instead of monthly, which will be much appreciated by the members.

Another outstanding benefit which has been secured for the workers is a guaranteed minimum of three weeks work each month and which applies to all employees.

The grievance procedure has been greatly changed and will be under the supervision of an impartial industrial engineer from outside the textile industry.

## One-Day Strike Proves Effective

A labor conflict involving some 140 workers in the employ of the Standard Telephone Company of Montreal, was settled after the employees declared a strike which lasted for one day.

Following a disagreement between the two parties on the question of retroactivity during post-arbitral meetings of negotiations, the workers quit their jobs in protest to the deadlocked situation.

The next day, following intervention by Cyprien Miron, director of conciliation and arbitration services, both parties arrived at an agreement for the signing of a collective labor agreement which proved to be satisfactory to the employees of Standard Telephone Company.

The employees will now benefit by receiving retroactive pay of 3 cents an hour from August 1954 until May 1, 1956.

From this latter date salaries will be given a 4 percent boost which means the workers will receive an overall wage increase of 7 cents an hour during the life of the present contract which shall expire May 1, 1957.

Agreement was also reached by both parties that when negotiations are opened for the renewal of the next agreement in 1957 all economic clauses will carry retroactive benefits which shall protect the workers from suffering any monetary loss if the signing of the contract is delayed by long conciliation or arbitration proceedings.

The contract also carries a clause of non-discrimination against any employee due to strike action or activity and many other advantages among which is a decided improvement in the seniority set-up plus a revamped grievance procedure.

## Federations Give Convention Dates

Two additional CCCL Federations have announced the locale and dates of their annual conventions.

The National Mining Employees Federation will hold their annual sessions at Thetford Mines this week end.

Mr. Rene Belanger, president of the Federation of Municipal and Scholastic Employees CCCL has notified Le Travail that their annual convention will take place at Rimouski the 6, 7 and 8 of next month.

Mr. Belanger also took this occasion to inform us that nine new CCCL unions are now functioning in Pointe Claire, Ville St Laurent, Grand'Mere, Sorel, Chicoutimi North, Shawinigan South and Coaticook.

Other unions are at Valleyfield and Ville St. Michel in the Montreal region.

The Mining Federation which are holding their annual convention at Thetford Mines has announced the opening at 10.00 a.m. on the 14 of June with deliberations continuing the following two days.



## NEWS & VIEWS

### Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

#### RE-HIRING BEGINS

Some 60-odd workers who were laid off their jobs have been recalled to work last week.

All former employees in the assembling, plating and engine fitting department are now back on their jobs.

Others in these particular trades may secure employment by applying to the hiring office at Canadian Vickers Limited.

The yard will soon be humming with activity as these new workers are added to the payroll.

\* \* \*

#### HELP THE STRIKERS

Men and women strikers from the Dominion Textile Company's mills at Drummondville, Sherbrooke, Magog and Montmorency will be taking up a collection for financial aid for their fellow CCCL members who are on strike to secure human living conditions.

Members of the National Union of Vickers Employees CCCL are asked to be as generous as possible in their donations always keeping in mind that these same textile workers gladly contributed to our members during the late Canadian Vickers strike.

\* \* \*

#### MEMBERSHIP MEMO

A very important agenda has been prepared for membership discussion approval or rejection and will be presented at our forthcoming general membership meeting to be held in our union hall Monday June 18 at 5.00 p.m.

The meeting will be bilingual as is usual and all members are asked to make a special effort to attend.

Many items slated for discussion will be of future benefit to you. Plan to attend.

#### SAFETY CONTROL

In a recent issue of Le Travail we had occasion to bring to the attention of the Safety Department the fact that outside trucks, trailers and floats were speeding in the yard while making deliveries.

A sign board calling for a speed limit of 6 miles an hour in the yard has been erected at the main gate entrance.

We hope this helps to curb the speed of some of these "speed demons" and make it safer for pedestrian workers in the plant.

A nod to the Safety Department for their co-operation in this matter.

\* \* \*

#### BACK ON JOB

Brother Gerry Fitzsimmons who recently had the misfortune to suffer painful injuries through falling from a height while on his job returned to work last week.

Gerry had a bad time of it while recuperating at home, but seems to be on the road to recovery. Welcome back Gerry.

\* \* \*

#### AS IF WE DIDN'T KNOW IT?

According to figures released by the Department of Statistics at Ottawa, the Province of Quebec and the City of Montreal were away below wage standards paid in all other parts of Canada.

Here's the pitch:

The average for 22,221 industrial workers in the Province of Quebec in March was \$56.62, about \$5.00 per week below the national average.

Montreal's 145,948 manufacturing employees averaged \$57.81 weekly, slightly better than the provincial average, but still well below the national level.

## Contract Signed With Standard Paper Box

Business Agent Gerard Poitras of the National Union of Paper Box Workers CCCL has announced the signing of a collective labor agreement covering over 140 workers of the Standard Paper Box Company of Montreal.

The agreement calls for salary increases of 10 to 12 cents an hour plus the adjustment of rates on certain jobs.

The work week has been set at 42½ hours with all work performed after 8½ hours in any one day being paid at the rate of time and one half over the regular rate.

Eight paid holidays have been secured for the workers and when Christmas, New Year's Day and July 1 occur on Sundays the following day (Monday) will be paid at holiday rate.

The contract will be in effect from May 5 1956.

Negotiating for the union were, Messrs. Georges Poitras, Marcel Levesque, Rodolphe Birtz and Gerard Poitras.

Messrs. P. E. Brennan, personnel manager and Harry Buckley, works manager, acted for the Standard Paper Box Company.

## Fitting Tribute To Mr Gerard Picard

During the settlement proceeding of Price Brothers, strike at St. Joseph d'Alma on May 29 last a fitting tribute was paid to the integrity of Mr. Gerard Picard, general president of the CCCL by His Honor mayor Paul Levesque, of St. Joseph d'Alma.

The mayor made the following statement in a specially prepared press release:

"I have seen Mr. Picard at work here during the past few weeks. I have watched his comings and goings and I have closely followed his negotiations with Price Brothers and I can declare today, contrary to the pretensions of some politicians, that Mr. Picard did not play politics with the labor question and that he placed the workers' interests in front of all political interest."